



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

VKS
AMCS

Vereinigung der Kantonsärztinnen und Kantonsärzte der Schweiz
Association des médecins cantonaux de Suisse
Associazione dei medici cantonali della Svizzera
Associaziun dals medis chantunals da la Svizra
Swiss Association of Cantonal Officers of Health



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG

Communiqué de presse

Date 15 septembre 2008

La vaccination des jeunes filles contre le cancer du col de l'utérus peut débuter

Les programmes cantonaux de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), responsables du cancer du col de l'utérus, débutent actuellement dans les cantons. Ces programmes de vaccination ont été organisés pour satisfaire aux conditions d'une prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins. Les programmes cantonaux peuvent maintenant être mis en œuvre, assurant ainsi l'accès à la vaccination pour toutes les jeunes filles dès 11 ans. Avec une couverture vaccinale élevée, la vaccination HPV, sûre et efficace, permettra d'éviter chaque année quelques 160 cas de cancers du col de l'utérus et 50 décès, ainsi qu'environ 2000 cas de lésions précancéreuses et leur traitement chirurgical.

Selon les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les vaccination (CFV), la vaccination de base s'adresse à toutes les adolescentes de 11 à 14 ans. Un rattrapage est prévu pour les jeunes filles de 15 à 19 ans pendant une période de cinq ans. La Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a négocié des contrats-cadres nationaux avec santésuisse et le fournisseur, ouvrant ainsi la voie à une mise en œuvre de programmes dans tous les cantons. Ceux-ci sont maintenant prêts à débuter. Toutes les jeunes filles devraient ainsi pouvoir bénéficier de cette vaccination en étant bien informées, grâce aux efforts conjugués de la CDS, des médecins cantonaux et de l'OFSP.

Trois injections sont nécessaires dans un délai de six mois pour offrir une protection durable contre le cancer du col de l'utérus. La vaccination doit avoir lieu dans le cadre de programmes cantonaux pour être prise en charge par l'assurance-maladie

obligatoire. Le forfait convenu au terme des négociation s'élève à quelque 480 francs. L'organisation de la vaccination dans le cadre des programmes est l'affaire des cantons. D'une manière générale, l'accent est mis sur la santé scolaire. Toutefois, la possibilité de se faire vacciner en cabinet privé est également prévue, en particulier pour les jeunes filles hors scolarité.

Pour les femmes de moins de 50 ans, le cancer du col de l'utérus est le 4e cancer le plus fréquent en Suisse. Il existe une centaine de type de papillomavirus qui infectent 70 à 80% de la population sexuellement active. Le plus souvent, l'infection au virus passe inaperçue et n'a pas de conséquence. Cependant, les infections persistantes avec un papillomavirus à haut risque, notamment ceux éliminés par le vaccin disponible en Suisse, sont à l'origine de lésions précancéreuses qui peuvent entraîner des cancers du col de l'utérus. Une femme sur cinq infectée avec les types à haut risque développe un précancer ou un cancer. Au cours de ces dernières années, 250 nouveaux cancers et 5000 précancers ont été diagnostiqués chaque année entraînant 90 décès.

Information complémentaire

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Dr. Markus Dürri, Membre du Comité directeur CDS, 041 228 60 85

Michael Jordi, CDS, 031 356 20 20

www.gdk-cds.ch/400.0.html

Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS)

Dr. Annalis Marty-Nussbaumer, présidente AMCS, 041 228 60 90

www.kantonsarzt.lu.ch

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Jean Louis Zurcher, section communication, 031 322 95 05

www.bag.admin.ch

www.sevacciner-hpv.ch